

CASSATION & CEDH · 07/03/2001

Cassation — défense à requête

TYPE	JURIDICTION	DATE	PARTIES
Pourvoi / recours	La Cour de cassation	07/03/2001	McDonald's France c/ Bernard Collorafi

FICHE DE SYNTHÈSE

Observations en défense — Cour de cassation · 7 mars 2001

Aperçu : observations en défense présentées par la SCP A. Bouzidi, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, pour Bernard Collorafi et les sociétés SEBOL, B et O et Les Pins, contre McDonald's France. Elles répondent à la requête de McDonald's tendant au retrait du rôle du pourvoi n° X-00-14447, sur le fondement de l'article 1009-1 du NCPC.

L'essentiel

Le document rappelle que l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 8 mars 2000 a jugé abusive la résiliation des contrats par McDonald's et engagé sa responsabilité, prononçant des condamnations réciproques. McDonald's demandait le retrait du rôle en soutenant que les exposants restaient devoir 2.837.763,84 F. Les défendeurs contestent ce solde : après déduction des dépôts de garantie (220.000 F) et de loyers prélevés à tort (301.500 F), ils l'établissent à 2.238.287,57 F et affirment que McDonald's a déjà perçu près de 75 % de sa créance. Ils décrivent une situation d'insolvabilité : sociétés sans activité depuis le 10 juin 1998, hypothèque judiciaire sur la maison de M. Collorafi à hauteur de 4.150.000 F, avis à tiers détenteur du Trésor public, déchéance d'un prêt bancaire. Ils concluent au rejet de la requête, dont les conséquences seraient manifestement excessives.

Portée

Cette pièce illustre la phase de cassation et l'enjeu de l'exécution de l'arrêt d'appel : la survie du pourvoi dépend de la capacité, contestée, des exposants à s'acquitter des condamnations.

Fiche établie automatiquement à partir de la transcription du document.

Source : bernardcollorafi.org/pièces/cour_de_cassation_defense_requete_07_03_2001/ — Dossier documentaire du procès Bernard Collorafi c/ McDonald's France (Antibes, 1987–2002). Le scan original fait foi.